

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 20
SECRET/102
21 novembre 1958

PARTIES CONTRACTANTES
Treizième session

Original: anglais

LISTE XXX - SUEDE

Autorisation d'engager des négociations conformément à l'article XXVIII:4

A sa réunion du 26 septembre 1958 (IC/SR.41), le Comité d'interssion a autorisé le Gouvernement suédois à engager des négociations au sujet de certains droits consolidés dans la première partie de la Liste XXX qui devaient être modifiés par suite de l'introduction du nouveau tarif douanier suédois. Les positions en question ont été énumérées dans le document L/848.

Le Gouvernement suédois demande aux PARTIES CONTRACTANTES d'étendre l'autorisation, ainsi donnée, à une sous-position qui rentre dans la même catégorie que les positions susmentionnées. Cette requête a trait à:

la sous-position ex 485:

Tissus n.s.d.:

Entièrement ou partiellement en laine, sans addition de soie (y compris les tissus contenant jusqu'à 10 pour cent de fibre, rangés sous le No du tarif 396):

Autres, à l'exception des tissus entièrement ou partiellement fabriqués en filés, rangés sous le No du tarif 400, pesant par m²:

400 grammes ou moins;

et à la note aux positions 483-485 qui figure sur la Liste actuelle.

(En ce qui concerne les positions ex 483 et ex 484, ainsi qu'une partie de la position ex 485, qui sont toutes étroitement liées à la sous-position sus-indiquée, le Comité d'interssion a déjà donné, par la décision susmentionnée, l'autorisation d'engager des négociations.)

La raison pour laquelle il n'a pas été possible de présenter plus tôt cette demande aux PARTIES CONTRACTANTES provient de ce que, en adoptant le nouveau tarif douanier le 30 juillet 1958, le Parlement suédois a demandé au gouvernement de continuer à examiner s'il serait nécessaire de procéder au rajustement de quelques positions tarifaires. Or, le gouvernement vient seulement d'être en mesure de procéder à ce dernier rajustement.

Les négociations tarifaires avec la Suède se déroulent actuellement à Genève et il serait évidemment préférable que la sous-position qui fait l'objet de la présente demande puisse être négociée en même temps que les autres positions.

On trouvera en annexe au présent document des renseignements supplémentaires concernant la position dont il s'agit.

Position du tarif actuel	Position du nouveau tarif	Désignation des produits	Taux du droit consolidé dans la liste actuelle	Pays co-négociateur
--------------------------------	---------------------------------	--------------------------	--	------------------------

Tissus n.s.d.:

UK (A)

Entièrement ou partiellement en laine, sans addition de soie (y compris également les tissus contenant jusqu'à 10 pour cent de fibres, rangés sous le No du Tarif 396):

Autres, à l'exception des tissus entièrement ou partiellement fabriqués en filés, rangés sous le No du tarif 400, pesant par m²:

ex 485	ex 53.11	Plus de 300, mais pas plus de 400 g	14%
		Plus de 225, mais pas plus de 300 g	16%
		225 g ou moins	18%

Note aux Nos du tarif 483-485. Pour les tissus importés en colis renfermant exclusivement des tissus rangés sous l'un des Nos du tarif 483, 484 ou 485, le droit calculé d'après le contenu total de chaque colis, ne pourra en aucun cas dépasser une somme correspondant à 25% de la valeur.

UK (A)

Renseignements statistiques concernant la position du tarif suédois ex 485

Tissus, pesant par m ²	Position statistique	I m p o r t a t i o n s s u é d o i s e s (en milliers de couronnes suédoises)			
		1955	1956	1957	
Moins de 200 mais pas plus de 400 g	1022:2	Total, dont:	<u>76,312</u>	<u>66,374</u>	<u>70,950</u>
		Danemark	1,248	1,507	1,218
		Allemagne (Rép. féd.)	10,156	9,344	10,365
		Pays-Bas	11,129	9,270	9,181
		Belgique/Luxembourg	2,992	2,974	3,355
		Royaume-Uni	33,543	26,340	27,786
		France	5,108	3,535	3,317
		Italie	7,027	7,715	9,637
		Suisse	4,289	4,379	4,154
		Tchécoslovaquie	403	967	322
		Japon	-	11	929
Les chiffres ci-dessus comprennent également les tissus pesant plus de 400 mais pas plus de 500 g par m ²					
200 g ou moins	1022:4	Total, dont:	<u>3,281</u>	<u>2,075</u>	<u>2,612</u>
		Norvège	1,352	1,301	1,150
		Allemagne (Rép. féd)	324	202	305
		Pays-Bas	76	156	58
		Royaume-Uni	800	607	563
		France	313	191	166
		Italie	148	99	125
		Suisse	108	43	96